

Direction générale des entreprises  
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 4 juin 2015 portant nomination au conseil d'administration  
du Centre technique des industries de la fonderie (CTIF)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,  
Vu les articles L. 521-1 et suivants du code de la recherche fixant le statut juridique des centres techniques;  
Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948;  
Vu l'arrêté du 7 avril 1949 modifié portant création du Centre technique des industries de la fonderie;  
Vu l'arrêté du 31 mai 2012 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique des industries de la fonderie;  
Vu les statuts du Centre technique des industries de la fonderie;  
Vu les propositions des organisations syndicales les plus représentatives,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique des industries de la fonderie pour une durée de trois ans:

*Au titre des représentants des chefs d'entreprise*

M. Ancel (Christophe).  
Mme Danieli (Chiara).  
M. Marchal (Arnaud).  
M. Mollieux (Ludovic).  
M. Perrin (François).  
M. Piccini (Thierry).  
Mme Prunier-Ferry (Marthe).  
M. Thuet (Gérard).  
M. Vasseur (Hervé).

*Au titre des représentants du personnel technique*

M. Collignon (Daniel).  
M. Getrey (Didier).  
M. Rivelois (Didier).  
M. Yalcin (Nail).

*Au titre de personnalités représentant l'enseignement technique supérieur  
ou particulièrement compétentes*

M. Brazier (Pierre Yves).  
M. Iordanoff (Ivan).  
Mme Maieron (Catherine).  
M. Vielliard (Emmanuel).

Article 2

Le chef du service de l'industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du service de l'industrie,*  
C. LEROUGE